

Section C. Impliquer efficacement les citoyens dans le contrôle budgétaire en faveur de la couverture sanitaire universelle

Représentation et contrôle : le rôle des parlements dans la promotion d'une participation efficace au processus budgétaire

La représentation est l'une des principales fonctions des parlements, qui représentent les opinions et les besoins de leurs électeurs. À des fins d'efficacité, les parlementaires doivent collaborer en permanence avec leurs électeurs, notamment grâce aux démarches suivantes :

- l'organisation de consultations publiques et l'instauration d'un dialogue ;
- la réalisation d'études et d'analyses s'intéressant à leurs besoins et leurs opinions ;
- la collecte d'informations et de données probantes auprès de leurs électeurs au sujet des décisions dont ils sont chargés ; et
- l'ouverture envers les électeurs et la communication d'informations pertinentes.

Le travail du Parlement reflétera alors le contexte et la réalité de la vie des personnes qu'il représente (68).

Le budget public est un domaine dans lequel une représentation effective peut être assurée. Si les budgets publics sont le principal outil du gouvernement pour mettre en œuvre des politiques et répondre aux besoins des personnes, la participation publique au budget et au processus budgétaire est primordiale. Comme on l'a vu dans le chapitre 2, les citoyens, comme les parlementaires, sont des acteurs majeurs dans les processus de contrôle et de redevabilité. La présente section met en avant le rôle des parlementaires et des parlements dans l'instauration d'une participation publique effective au processus budgétaire, laquelle permettra d'améliorer le contrôle budgétaire et le budget en faveur des ODD et de la CSU.

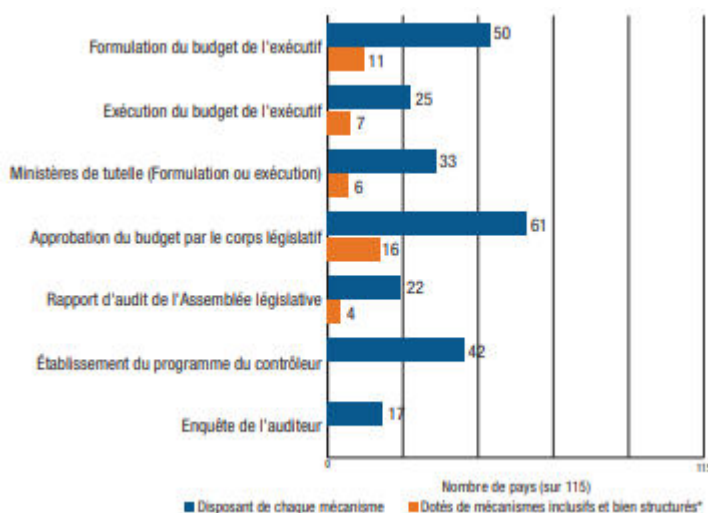
Les parlementaires échangent avec leurs électeurs afin d'identifier leurs besoins, qu'ils veilleront à prendre en compte dans le budget public. Ils forment également des alliances avec leurs électeurs et leurs organisations ou utilisent les informations et les éléments probants que ceux-ci leur communiquent afin de prendre des décisions, et ce, à toutes les étapes du processus budgétaire. Les parlementaires fournissent à leurs citoyens et leurs organisations des informations pertinentes auxquelles ils n'auraient autrement pas accès.

L'enquête sur le budget ouvert évalue également la mesure dans laquelle les citoyens peuvent effectivement participer au processus budgétaire. S'agissant de la participation des parlements et des citoyens, l'enquête de 2017 a mené aux conclusions suivantes (68) :

Mécanismes législatifs : L'évaluation de la participation révèle que les audiences législatives sur l'élaboration du budget organisées en amont de son approbation sont un autre domaine relativement efficace. Des audiences publiques de plusieurs types sont organisées dans plus de la moitié des pays étudiés (68). La portée de ces audiences est assez vaste dans près de la moitié de ces pays (et au moins la moitié des thématiques à examiner sont effectivement abordées). Toutefois, cela veut dire que la plupart des pays n'organisent pas beaucoup d'audiences législatives. Seuls 16 pays permettent à l'ensemble des membres du grand public (par opposition aux groupes ou aux personnes invités) de témoigner au sujet de l'élaboration du budget ou d'émettre des propositions par le biais d'un autre mécanisme.

Si les résultats (figure 14) montrent que les parlements sont bien plus favorables à la participation des citoyens à l'élaboration du budget, il reste encore des progrès à faire. Par ailleurs, les scores relatifs à la participation des citoyens au contrôle législatif montrent que celle-ci est possible dans seulement 22 des pays à l'étude.

Figure 14. Résultats de l'enquête sur le budget ouvert concernant sept mécanismes de participation



Source : référence 68.

L'enquête visait à vérifier l'existence d'un dispositif de participation, et non à déterminer si celui-ci était inclusif ou bien structuré.

Quelle est l'incidence sur les budgets en faveur de la CSU et la représentation des parlementaires ?

Les résultats de l'[Enquête sur le Budget Ouvert de l'IBP \(69\)](#) montrent que, bien que les parlements jouent un rôle important en faveur de la participation des citoyens et de la prise en compte des cibles des ODD qui les concernent dans le budget, cela n'est pas suffisant.

L'[outil d'auto-évaluation](#) est pour les parlementaires un moyen de comprendre leur rôle dans la concrétisation des ODD et de la CSU et de s'impliquer de manière plus efficace, notamment en posant des questions sur la CSU et en stimulant les échanges au sein du Parlement, en coordonnant des rapports et en soulevant tout problème éventuel au cours des discussions parlementaires. Afin de veiller à la participation aux budgets en faveur de la CSU et d'établir un lien avec leur fonction de représentation, les parlementaires pourraient envisager ce qui suit.

- Collaborer de manière constante et cohérente avec les électeurs et les organisations qui ont des connaissances et une certaine expérience à l'égard de la CSU, et qui connaissent son importance et les moyens de s'en rapprocher grâce au budget public.
- Stimuler le dialogue au sein des commissions parlementaires compétentes et avec ces électeurs au cours des discussions législatives et à l'étape d'approbation du budget.
- Utiliser les données probantes communiquées par ces électeurs pour interroger le gouvernement au sujet de la proposition budgétaire de l'exécutif à l'étape d'approbation.
- Veiller à ce que le budget public représente effectivement les besoins des personnes en matière d'accès à la santé.

Des recommandations concrètes sont formulées à l'intention des parlements dans le rapport sur l'indice sur le budget ouvert 2017 (67) afin d'améliorer la participation des citoyens au processus budgétaire.

Activité : Partage d'expériences et réflexion créative sur la participation des citoyens et d'autres électeurs au budget de santé en faveur de l'ODD 3

- Divisez les participants en quatre groupes et assignez-leur une catégorie de partie prenante à chacun. Ils y réfléchiront sous un angle créatif et partageront leurs expériences :
 - Groupe 1 : citoyens et OSC ;
 - Groupe 2 : médias ;
 - Groupe 3 : institutions et donateurs internationaux ;
 - Groupe 4 : milieu universitaire.
- Chaque groupe partagera ses expériences de participation ou de collaboration avec ladite partie prenante, les objectifs poursuivis (préciser si cela avait un rapport avec la santé ou non) et les résultats obtenus (35 à 45 minutes).
- Ils envisageront ensuite la manière de collaborer avec cette partie prenante pour un meilleur contrôle des budgets en faveur de la CSU et émettront une proposition (35 à 45 minutes) en précisant notamment :
 - pourquoi ils devraient collaborer avec le groupe pour un meilleur contrôle des engagements et des ressources en faveur de la CSU ;
 - leur contribution potentielle ;
 - notre contribution potentielle (mobilisation) ;
 - les résultats escomptés de cette collaboration.
- Réunissez ensuite l'ensemble des participants et demandez à chaque groupe de présenter sa proposition.
- À la fin de l'atelier, le groupe disposera d'une liste d'idées de collaboration avec différentes parties prenantes au service du contrôle en faveur de la CSU.